



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B271

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Transfert des activités d'Ecopolénergie au CPIE du Pays d'Aix – Mise en place d'un service mutualisé « Maison de l'énergie, du climat, et de l'habitat »

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_01

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Roger MEÏ

Co-rapporteurs : Luc TALASSINOS

Robert CHARDON

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

Objet : Transfert des activités d'Ecopolénergie au CPIE du Pays d'Aix – Mise en place d'un service mutualisé « Maison de l'énergie, du climat et de l'habitat »

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les associations CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie souhaitent regrouper leurs activités énergie pour créer la « Maison de l'énergie, du climat et de l'habitat » afin de mutualiser leurs moyens et compétences et apporter une réponse plus efficiente aux besoins du territoire. Il est proposé d'apporter le soutien de la CPA à cette évolution.

Exposé des motifs :

Pour tenir compte du contexte local et des enjeux en matière d'énergie, de climat et d'habitat, les Conseils d'Administration de l'Atelier de l'Environnement - CPIE du Pays d'Aix et d'Ecopolénergie visent à **regrouper les activités énergie au sein de la première des deux associations pour proposer une activité plus complète et adaptée aux enjeux du territoire. Ce regroupement donnera naissance à «la Maison de l'Énergie, du Climat et de l'Habitat » en lieu et place du pôle Énergie déjà présent au sein du CPIE du Pays d'Aix.**

Cette démarche, en préparation depuis un an, est appuyée par un **accompagnement spécifique proposé par la Région PACA** et vise à appuyer les structures ayant pour projet l'émergence d'une organisation de type Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

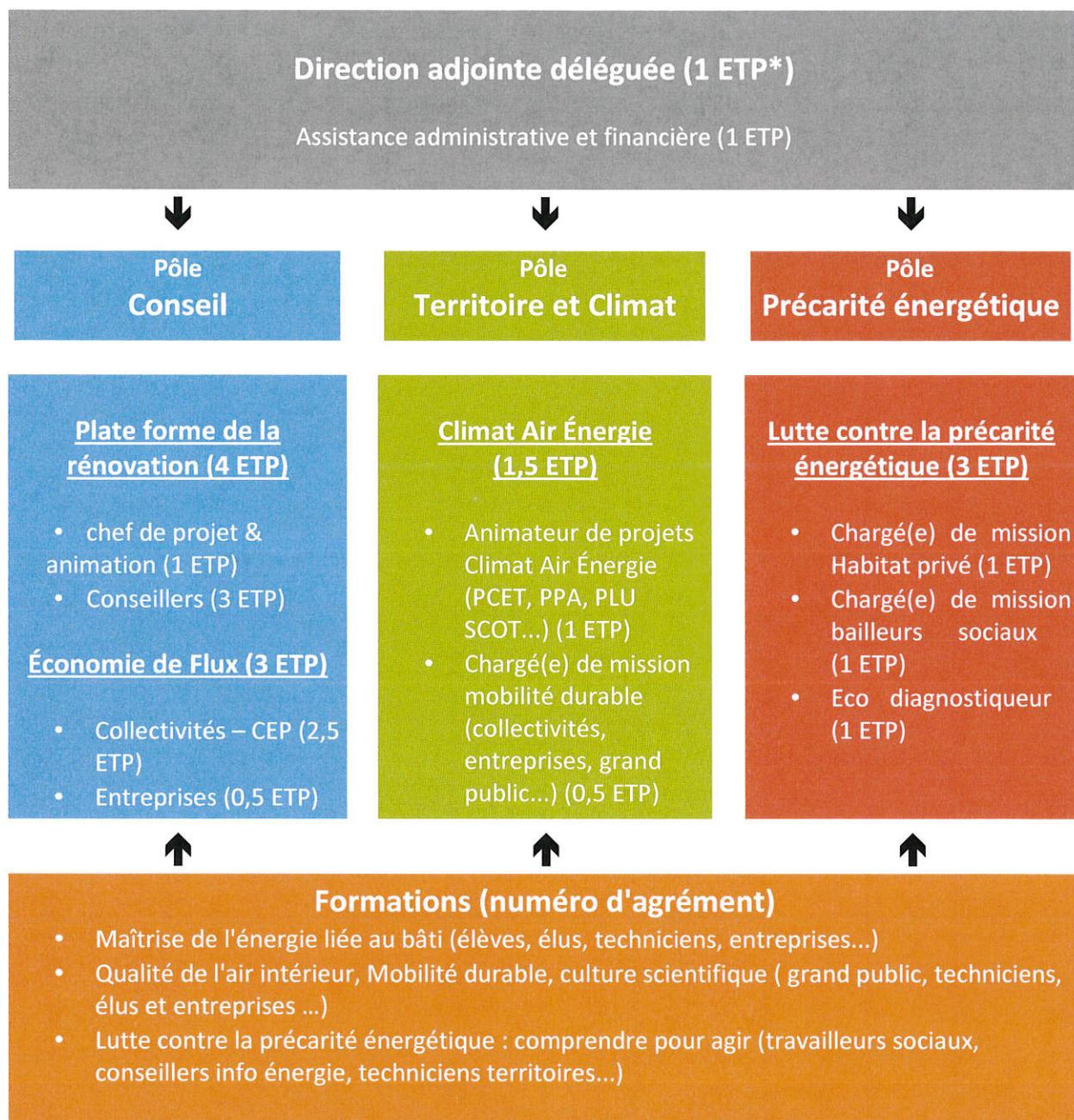
En parallèle à cette réflexion commune, la mise en place d'une coordination entre les deux associations est devenue de plus en plus effective. Depuis maintenant plus d'une année, le CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie collaborent sur certaines de leurs actions :

- une coordination de l'activité des Espaces Info Energie : un seul numéro d'appel pour tout le territoire (CPA + Salon + Martigues + Istres) et répartition collective du service
- une collaboration sur l'activité Conseil en Énergie Partagé
- un travail commun sur le programme « éco-rénovez en Pays d'Aix ».

Le regroupement des activités des pôles énergies des 2 associations est rendu possible par la proximité des deux associations (l'une basée à Gardanne et l'autre à Aix-en-Provence), un noyau d'activités commun et une complémentarité des compétences :

- animation d'un Espace Info Énergie par chaque association
- activité d'économe de flux en direction des communes, d'entreprises privés et de bailleurs sociaux par chacune des associations,
- lutte contre la précarité énergétique par Ecopolénergie,
- développement durable des territoires (mobilité, appui aux démarches des communes) par le CPIE
- formation à la maîtrise de l'énergie par Ecopolénergie
- éducation du jeune public à l'énergie par les deux structures.

Les missions et l'organisation envisagées de cette future Maison de l'énergie, du climat et de l'habitat sont détaillées ci après :



* ETP = Équivalent Temps Plein

Organisation de la structure en détail

Le pôle conseil

L'évolution de cette mission a, principalement, pour objectif de répondre à la politique volontariste de l'État et des territoires de travailler sur la rénovation énergétique des logements, en créant des « plate-formes de la rénovation ».

La CPA s'est engagée dans cette politique depuis 2012, d'une part en réalisant l'étude « accès pour tous aux économies d'énergies » qui a permis de faire émerger un besoin

d'accompagnement des particuliers, d'autre part en accordant des aides aux travaux dans le cadre du programme « éco-rénovez en Pays d'Aix » votées en fin d'année 2014. Les deux associations sont nos partenaires sur le terrain dans la mise en place et l'animation de cette politique.

La création d'une Maison de l'énergie, du climat et de l'habitat permettra de :

- regrouper, structurer et rendre plus visible et plus efficace le service pour le bénéficiaire,
- disposer d'un point d'entrée unique de proximité réunissant tous les services à destination de l'habitat privé quelles que soient les catégories de publics,
- disposer de compétences renforcées et supplémentaires offrant un accompagnement optimisé tout au long des projets de rénovation,
- valoriser le recours aux aides locales et nationales,
- favoriser les développements quantitatif et qualitatif du marché des professionnels.

La poursuite de l'activité d'économie de flux

Les missions d'un économe de flux consistent à conseiller, guider et former les utilisateurs (dans notre cas, les énergies et l'eau) à rationaliser et optimiser leurs consommations et donc leur dépenses, valoriser au mieux leur patrimoine et le faire évoluer vers des modes de gestion moins énergivore, voire productif en énergies renouvelables.

Le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) est en place sur les communes de la CPA depuis 2010, avec :

- ✓ 3 postes de CEP en CDI créés au sein du CPIE du Pays d'Aix et 1 poste de CEP en CDI au sein d'Ecopolénergie
- ✓ Depuis 6 ans, 22 communes de la CPA ont bénéficié de ce dispositif.

Ce regroupement va permettre une évolution du métier et le déploiement vers de nouvelles cibles : la possibilité de répondre à des demandes de nouvelles communes de la CPA et une ouverture possible vers de nouveaux territoires, mais également vers des bailleurs privés et publics, des entreprises et vers des commerçants, notamment ceux qui participent à l'opération « Commerces engagés ».

Un nouveau pôle territoire et climat

Ce pôle permet d'accompagner, d'appuyer et d'animer des politiques locales et leurs acteurs en matière d'énergie et de climat. Il peut s'agir de piloter ou participer à des actions inscrites dans les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Protection de l'Atmosphère, Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat Énergie Territorial ...) et contribuer au suivi et à l'évaluation des actions de ces politiques publiques. Les agents de ce Pôle proposeront aussi leurs services pour la mise en place de Plans de Déplacement d'Établissements Scolaires, ou d'Entreprises.

Pôle lutte contre la précarité énergétique

Ce thème est une spécialité de l'association Ecopolénergie qui dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine. L'association anime le réseau régional de lutte contre la précarité énergétique et intervient auprès des acteurs sociaux.

L'association a développé un dispositif d'accompagnement des bailleurs sociaux, notamment mis en place au cours d'opérations de réhabilitation de l'habitat notamment thermique. Ces programmes sont soutenus au titre de la politique de la ville.

Des visites à domicile sont également réalisées pour faire adopter les bons gestes.

La formation

Aujourd'hui, le pôle formation n'est pas doté de personnel en propre, les formations dispensées le sont par les salariés de chacun des pôles dans leur domaine de compétence.

Aujourd'hui, les thématiques traitées concernent :

- ➔ la maîtrise de l'énergie liée au bâti : envers le jeune public, les élus et techniciens, le grand public et des entreprises...
- ➔ la mobilité durable : formation à l'usage des modes alternatifs à la voiture, méthodologie à la mise en place de Plans de déplacement,
- ➔ la qualité de l'air intérieur, à destination du grand public, techniciens, élus et entreprises,
- ➔ promotion et sensibilisation à la culture scientifique autour de l'énergie auprès des jeunes (élèves et apprentis), d'entreprises, de touristes...
- ➔ la lutte contre la précarité avec des formations de travailleurs sociaux, des conseillers info énergie.

Il est proposé que la CPA soutienne ce projet car il présente de nombreux atouts pour le territoire :

- **il optimise et intensifie les compétences**, les moyens humains, matériels et financiers, pour renforcer l'accompagnement du territoire.

- **il répond aux objectifs (attentes) des partenaires institutionnels :**

Dans un souci de renforcement de l'action des Espaces Info Énergie, le Conseil Régional PACA et l'ADEME PACA souhaitent une réorientation de leurs missions en cohérence avec les plate formes de la rénovation énergétique et des projets de déploiement d'organismes de type Agence Locale de l'Énergie. Le projet proposé par les deux Associations a l'ambition de satisfaire aux deux attentes. Pour la CPA, une structure de type Agence Locale de l'Énergie est un outil essentiel dans le cadre de l'animation d'un Plan Climat car elle renforce la visibilité de l'action territoriale de la collectivité.

- il développe des compétences et des actions supplémentaires pour le territoire :

Le regroupement et la constitution en « Maison de l'énergie, du climat et de l'habitat » permettra d'élargir et de développer le champ des compétences et des actions (acquisition de nouvelles compétences, développement de nouveaux champs d'intervention, de nouvelles cibles, etc...).

- il dote le Pays d'Aix d'un acteur de proximité au sein de la future Métropole par l'émergence, à l'échelon local, d'un acteur plus structuré et plus fort et le maintien d'une action de terrain et d'un service de proximité indispensable à l'accompagnement des projets (notamment l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des particuliers). Cette organisation s'entend au sens d'une complémentarité et d'une coordination entre les territoires pour un projet métropolitain de l'énergie et du climat tenant compte des spécificités locales.

- il maintient les emplois et les compétences :

Les compétences et savoir-faire acquis par les associations au fil des années sont spécifiques et, par définition, peu ou pas disponibles dans le secteur marchand (notamment en termes d'animation territoriale). Il est donc utile de les préserver car elles sont longues à construire et à capitaliser.

- il limite les risques en s'appuyant sur des structures existantes et déjà organisées, le projet bénéficie de la reconnaissance du label CPIE, de la logistique et de l'infrastructure organisationnelle déjà présentes dans les deux associations. Ce montage réduit aussi l'appel de fonds nécessaire auprès des partenaires lors du lancement d'une nouvelle structure et au démarrage d'une activité indépendante de toute structuration antérieure.

La gouvernance

Les instances de gouvernance au sein du CPIE du Pays d'Aix seront maintenues. Il est proposé de constituer un « conseil de développement, énergie, climat et habitat » afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques de pouvoir être parties prenantes et contribuer au développement de ce projet.

Ce conseil de développement accueillera, en son sein, des représentants des collectivités territoriales, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, associations et toutes les autres structures intéressées à participer pleinement à la vie de la Maison de l'Énergie.

Ce « conseil de développement énergie, climat et habitat » sera représenté au sein du Conseil d'Administration actuel du CPIE du Pays d'Aix, il aura le rôle de préparer et orienter les décisions du Conseil d'Administration.

Pour rappel, le conseil d'administration du CPIE est à ce jour composé de 4 membres du collège des associations, de 4 élus du territoire et 4 membres du collège des experts auxquels s'ajouterait un représentant du conseil de développement.

En tant qu'adhérente au CPIE du Pays d'Aix, la CPA pourra être amenée à délibérer si un changement statutaire intervenait.

Dans le cadre de cette évolution, une estimation des besoins budgétaires pour 2016 est en préparation. Le principe est de prévoir un même niveau de financement de la part de la CPA que celui des années précédentes pour les deux structures.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 29 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du projet de regroupement des activités énergie des deux associations Ecolénergie et CPIE du Pays d'Aix au sein de cette dernière pour proposer un panel d'activités plus complet et adapté aux nouveaux enjeux du territoire ;

- **SOUTENIR** le projet de création de «la Maison de l'Énergie, du Climat et de l'Habitat » au sein du CPIE du Pays d'Aix.

2015_B271

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Transfert des activités d'Ecopoléergie au CPIE du Pays d'Aix – Mise en place d'un service mutualisé « Maison de l'énergie, du climat, et de l'habitat »

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015